

ABONNEMENT.

SAUMUR.
 En an. 30 fr.
 En 6 mois 16
 En 3 mois 8
Poste :
 En an. 35 fr.
 En 6 mois 18
 En 3 mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
 Réclamés. — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sans restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAYAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 20 NOVEMBRE 1884.

LES ÉCONOMIES

Depuis qu'il est entré dans une famille où l'on pratique l'économie, M. Wilson — qui donna jadis l'exemple de la dissipation au point de se faire pourvoir d'un conseil judiciaire, — est devenu partisan de la modération dans les dépenses.

Voilà ce que c'est que d'être à bonne école...

Avant son mariage avec la fille de l'honorable M. Grévy, ce député était un de ceux qui poussaient le plus fort à la consommation budgétaire; depuis cet événement, l'ex-sous-secrétaire d'Etat aux finances n'est plus reconnaissable.

C'est ce dissipateur qui fait la leçon au gouvernement à propos de ses grosses dépenses; c'est cet aventurier qui conseille à M. Ferry de renoncer aux expéditions lointaines et coûteuses; c'est cet industriel devenu prudent qui prétend que la campagne du Tonkin et la politique coloniale du gouvernement constituent un placement fort aléatoire pour les capitaux que nous y avons engagés et que nous continuons à y engager follement.

Le gendre de M. Grévy, d'ailleurs, ne s'est pas borné là, et il a fait une critique très-vive et très-sérieuse du budget présenté par le gouvernement.

Il a montré que la commission elle-même n'avait pas eu le courage de tailler dans le vif, et que les économies de cinquante ou soixante millions qu'elle proposait étaient dérisoires.

En somme, il a dit au gouvernement et à ses amis de dures vérités, et nous l'en félicitons.

Nous n'avons qu'un regret: c'est que pendant qu'il plaçait ainsi la cause des réductions de dépenses, il ne soit pas venu annoncer que son beau-père, voulant, autant qu'il était en lui, contribuer à rétablir l'équilibre du budget, renonçait spontanément

aux 300,000 fr. qui lui sont alloués pour les voyages qu'il ne fait pas.

C'eût été d'un grand effet et du meilleur exemple.

Qui sait si les ministres, pris d'une noble émulation, n'auraient pas immédiatement sacrifié les trois quarts de leur traitement, et si les députés, entraînés par cette générosité, n'auraient pas renoncé spontanément à leur indemnité?

Ce courant étant établi, et ayant accompli le sacrifice le plus pénible, qui est le sacrifice personnel, la Chambre et le gouvernement ne seraient plus retenus par aucune considération dans la voie des économies, et le budget retrouverait certainement son équilibre en moins de quinze jours.

LE SECRET

Au cours d'un vigoureux article qu'il publie dans le *Matin*, M. Paul de Cassagnac se plaint avec raison que la France soit soumise par la République au régime du secret:

« On l'isole de tout.

» Il y avait une commission chargée d'examiner la lugubre aventure du Tonkin. Cette commission avait été nommée pour y voir clair.

» Eh bien, la première chose qu'on lui impose, c'est le silence, et, par conséquent, l'obscurité.

» Le peu de documents qu'on consent à lui livrer ne sont donnés qu'à titre confidentiel.

» Les procès-verbaux sont faussés; les vrais demeurent dans les mains du ministre; les autres, ceux dans lesquels il n'y a rien, sont livrés au public.

» Et, à l'heure présente, on sait encore moins ce qui se passe qu'on ne le savait avant la nomination de cette commission.

» Bien plus, son rapporteur a donné sa démission; il a lâché le rapport, trop lourd encore pour sa main servile.

» Et nul n'a pu savoir pourquoi cet

homme abandonnait ses fonctions; quand on le lui a demandé, il a répondu qu'il avait juré de se taire.

» Un autre a ramassé le rapport, comme un domestique ramasse une serviette sous la table.

» On a désiré savoir pour quelles raisons il acceptait, lui, ce qu'un collègue avait refusé; et il s'est enfermé dans un mutisme absolu.

Même comédie pour Madagascar:

« Il y avait une autre commission chargée de l'affaire de Madagascar, elle fut élue dans des conditions extraordinaires; on s'en souvient.

» La Chambre entière, pour la première fois, pour la seule, oubliant toute division politique, vota, par acclamation, l'affirmation de nos droits sur Madagascar, sur cette île grande comme un continent, riche de toutes façons, merveilleuse comme une terre promise et qui serait pour nous l'idéal des colonies.

» La commission sollicita des renseignements.

» Et le ministère les lui refusa.

» Aussi, la commission, cette semaine passée, déclarait-elle à la tribune qu'elle renonçait à son mandat, étant dans l'impossibilité matérielle de le remplir.

Ce régime du secret ne s'applique pas seulement aux commissions parlementaires:

« Voilà le budget qu'on discute; il est déposé trois jours à peine avant le débat.

» Essayez, si vous en avez le temps, de faire des recherches, de vérifier les chiffres, de les contrôler!

Il en va de même en tout et pour tout. Plus loin, M. de Cassagnac demande à quoi sert, par exemple, la Cour des Comptes:

« Il y a une chambre des comptes, chargée d'apurer les dépenses publiques. Elle est de douze ans en retard.

» Et si par hasard, dans un moment d'indépendance qui nous surprendrait, elle

découvrait un jour des malversations, ce ne serait que longtemps après la mort des coupables, et son jugement n'aurait pas plus de valeur que le jugement que les Égyptiens faisaient subir aux cadavres.

» Elle devient la cour des comptes posthumes.

» Donc, en politique étrangère, en politique intérieure, le silence est partout de commande sous la troisième République.

Tel est le régime qui prétend être un régime d'opinion. Est-ce que jamais, à aucune époque, l'opinion fut traitée d'une manière plus méprisante qu'elle ne l'est aujourd'hui?

Chronique générale.

La commission de l'Exposition de 1889 a tenu sa troisième séance, sous la présidence de M. Antonin Proust.

Elle a entendu M. de Ménonval, conseiller municipal, en faveur du projet de Vincennes; M. Devic, pour Courbevoie; M. Drevet, pour Neuilly et Levallois-Perret; M. Nau, pour Issy; les auteurs du projet de Saint-Ouen; M. Benyer, pour le projet de Bagatelle (bois de Boulogne); M. du Pasquier, pour le projet de Grenelle et du Champ-de-Mars; M. Fouquiau, Monceau, pour différents projets intéressants les Tuileries, le Champ-de-Mars et l'Esplanade des Invalides.

A la séance d'aujourd'hui jeudi aura lieu la discussion générale sur les projets d'emplacement. On décidera d'abord si l'Exposition aura lieu dans Paris ou hors Paris.

Au cours de la séance, le président a demandé que l'on retint le projet de Vincennes, afin d'étudier si, à défaut de l'Exposition, il ne serait pas utile d'établir à Vincennes une série de concours agricoles et de concours de tir.

La franc-maçonnerie poursuit plus activement que jamais la réalisation de son

2 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ARIOLKA

Souvenirs de Russie

Pour tout mobilier, il y a tout autour de larges planches servant de lit; c'est plus que spartiate. Au milieu un poêle dont la fumée sort par le toit, une porte qui sert de fenêtre et, en entrant, on est pris à la gorge par une odeur sans nom, mais détestable.

C'est là que les parasites de l'homme pullulent en abondance, résistant à un froid polaire qui seul pourrait les détruire, les moujiks vivant avec eux dans la meilleure intelligence et sans s'en préoccuper jamais.

Ma compatriote se tenait sur le seuil: c'était une femme de soixante-cinq ans, à qui on en aurait donné quatre-vingts. A notre aspect elle se leva vivement, nous prit les mains, les couvrit de baisers et de larmes, et se précipita à nos pieds, selon cette triste coutume bien faite pour amoindrir l'humanité.

Pendant que je faisais tous mes efforts pour la relever, elle embrassait étroitement mes genoux

en essayant de comprimer ses sanglots.

— Franzou, Franzou, Franzouinka, bégayait-elle en proie à la plus grande émotion...

Profondément attendrie, j'essayais de la ranimer par de bonnes paroles; mais, au son de ma voix, elle se mit à pleurer en s'écriant:

— Hélas! hélas! je ne comprends plus la langue de mon pays, je ne la sais plus; cependant l'entendre est pour moi comme une divine musique: Parle-moi encore, ma douce âme (douchinka) (1), ma belle étoile, ma colombe chérie: tu me réchauffes le cœur en me rappelant la terre de France.

Telle est la force de ce sentiment impérissable, le patriotisme, qu'il était toujours vibrant chez cette âme déshéritée qui avait oublié même la langue de la patrie!

Elle m'adressa les questions les plus naïves sur Paris qui avait laissé dans ses souvenirs les vagues tableaux d'un songe: Sophie de Selloff nous servait d'interprète. Je lui racontai, en le mettant à sa portée, comment la France s'était relevée après les catastrophes dont elle avait été témoin et quelle splendide et incomparable cité Paris était devenue.

Elle écoutait avec avidité, de temps à autre baisait mes vêtements et me regardait comme en extase...

L'heure s'avancait, il fallut nous séparer; mais

(1) Les paysans russes emploient toujours les mots les plus tendres.

je lui promis de venir causer chaque jour avec elle de la patrie.

A quelque distance, s'élevait la maison de l'intendant où habitait une jeune orpheline, toujours malade, que la famille de Selloff avait élevée et qu'elle affectionnait.

— Allons voir Matriona, me dit mon élève; elle sera si heureuse de notre visite!

Ariolka nous précédait; il entra avec nous dans une petite chambre du premier étage, meublée comme une cellule, d'un lit, d'une table et de trois chaises; les murs enduits de chaux, dans le coin une petite image de la Vierge avec des fleurs fanées et une veilleuse allumée.

Là gisait une jeune fille de vingt ans, pâle comme une figure de cire: ses yeux, ses dents et ses cheveux étaient superbes, mais ses jambes, presque paralysées, lui refusaient leur service. Mille phénomènes nerveux lui occasionnaient de continuelles souffrances.

On avait fait venir de Penza et de Saratow des médecins russes et allemands. Chacun donnait à cette maladie mystérieuse les noms les plus savants et les plus difficiles à écrire et à retenir, ordonnait une quantité de drogues capables de ruiner la plus robuste constitution, mais tous aggravaient le mal au lieu de le guérir.

Lorsque Sophie de Selloff parut, elle se mit sur son séant et lui tendit les bras avec l'effusion la

plus touchante; puis, le premier épanchement calmé, elle nous parla avec complaisance de sa maladie, de ses docteurs, des sortilèges employés par les sorciers et sorcières qui abondent dans le pays.

La superstition est une plante vorace qui croît et fleurit dans toutes les latitudes.

A mesure qu'elle parlait, on la voyait changer d'aspect, il semblait que le soufflé allait lui échapper.

— Chère Matriona, disait mon élève, nous allons te rendre la santé d'autrefois: te rappelles-tu nos jeux d'enfants, nos projets d'avenir, nos longues excursions, et combien je pleurais quand tu parlais de te faire religieuse?

— C'est toujours mon idée, Sonibka, et si je guéris, vous me verrez entrer au couvent. Que peut faire dans le monde une pauvre créature comme moi?

— Ne parle pas ainsi, Matriona, j'en éprouve trop de peine.

Au même moment et comme pour répondre aux questions que je me posais, pressentant un mystère dans l'anormale situation de la malade, Ariolka, auquel on ne faisait aucune attention, avait fureté dans tous les coins et apportait sur mes genoux un coffret qui s'ouvrit et laissa échapper le portrait d'un jeune homme, une mèche de cheveux roux, des fleurs, un talisman tarc, une bague, etc.

programme. Fidèle à ses principes, elle impose son autorité aux chefs d'Etat qui ne voient pas en elle leur plus redoutable ennemie.

Depuis longtemps, le prince de Galles a fait sa soumission; il vient de la renouveler aujourd'hui.

Le *Times* annonce, en effet, que le prince de Galles doit être de nouveau nommé grand maître des francs-maçons anglais dans la réunion trimestrielle de la grande loge qui sera tenue le 3 décembre prochain.

Il n'est pas le seul prince qui essaie de prendre la franc-maçonnerie comme instrument.

La franc-maçonnerie a trouvé dans cette illusion sa force, son point d'appui, et ce n'est pas pour les beaux yeux de ces naïfs qu'elle changera le but de son institution générale.

M. Pasteur a l'intention de se rendre très-prochainement à Rio-Janeiro pour étendre à la fièvre jaune les études qu'il a faites en France sur divers virus et notamment sur le virus rabique.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OVEST.

Cour d'Assises de Maine-et-Loire.

Audience du 18 novembre

PRÉSIDENCE DE M. GIRON, CONSEILLER A LA COUR.

Le fratricide de Vivy

Ministère public : M. Bernard.

Défenseur : M^e Lucas.

On connaît tous les détails de cette épouvantable affaire.

Jousselin est ce misérable qui a assassiné sa sœur.

Voici le résumé des faits :

Le 16 septembre dernier, vers sept heures du matin, le sieur Jousselin, cultivateur à Vivy, arrondissement de Saumur, était occupé à relayer du fumier près de son habitation.

Sa sœur, la femme Besnard, était occupée, non loin de là, dans une étable, à traire les vaches.

Jousselin, tout en remuant son fumier, se prit de querelle avec sa sœur.

Il lui reprochait de l'avoir fait condamner devant la justice de paix de Saumur.

Pendant la discussion, il s'était rapproché de l'étable, y pénétrait et frappait sa sœur d'un coup de pelle à l'épaule.

Cette dernière prit la fuite immédiatement, ayant un seau à la main, sauta un fossé et courut, affolée, à travers champs.

Jousselin la poursuivit et l'atteignit dans un champ de carottes, et la frappa d'un violent coup de pelle à la tête.

La malheureuse femme tomba, le visage contre terre.

Fou de rage, Jousselin la frappa de nouveau, toujours sur la tête, et avec une telle

violence que la face de la victime fut moulée dans le sol.

Après l'exécution de cet horrible forfait, Jousselin s'est écrié :

— Ah ! tu y es maintenant ! Il y avait longtemps que je t'avais promis ça !

Ce crime avait eu un témoin, le fils de la femme Besnard, qui donna l'alarme et courut à Vivy prévenir l'autorité.

Pendant ce temps, Jousselin rentra chez lui, s'arma d'un fusil à deux coups et d'une fourche, puis se réfugia dans un champ, pour tâcher de se soustraire par la fuite à une arrestation.

La nouvelle du crime, répandue par le fils de la femme Besnard, mit sur pied les habitants du village de la Corbinaie et de Vivy qui parlementèrent avec Jousselin, ainsi que le garde de la commune venu pour l'arrêter.

En présence des menaces de l'assassin, celui-ci crut prudent d'attendre l'arrivée de la gendarmerie.

Celle-ci ne tarda pas à se montrer et Jousselin, se voyant entouré de tous côtés, jugea toute résistance inutile.

La victime était âgée de trente-neuf ans.

Jousselin a quarante-neuf ans.

Après la lecture de l'acte d'accusation et l'appel des témoins, qui sont au nombre de dix-sept, M. le président interroge l'accusé Jousselin.

D. Comment vous nommez-vous ?

R. Jousselin.

D. Où habitez-vous ?

R. A Vivy.

D. Quel est votre état ?

R. Cultivateur.

D. Quel âge avez-vous ?

R. Quarante-neuf ans.

D. Où êtes-vous né ?

R. A Vivy.

D. Vous avez un enfant ?

R. Oui.

D. Vous avez la plus détestable réputation. On vous disait brutal, voleur, rapineur; vous étiez détesté ?

R. Je n'ai jamais fait de mal à personne.

D. Vous êtes le plus mauvais sujet de Vivy. Un témoin dit que vous devriez être aux galères. Vous avez frappé une femme Ossan ?

R. Je ne la connais pas.

D. Vous avez poursuivi une femme Pailard avec une serpe ?

R. Non, monsieur.

D. Vous étiez en mauvais termes avec votre famille. Vous aviez souvent des discussions avec votre sœur ?

R. Assez souvent.

D. Votre enfant leur jetait des pierres ?

R. C'est le sien qui nous faisait des malices.

D. Enfin, le garde champêtre dut intervenir ?

R. Une seule fois.

D. Votre sœur a été forcée de vous poursuivre devant le juge de paix de Saumur qui vous condamna à vingt francs d'amende. Vous n'avez pas juré de tuer votre sœur à ce moment ?

R. Non, monsieur.

D. Vous avez eu une discussion à propos

de réparations, le 16 septembre, avec votre sœur. Vous vous êtes mis en colère et vous lui avez donné des coups de pelle sur la tête. Elle s'est sauvée, a fait un détour dans les champs, et vous la poursuiviez en la frappant ?

R. Je lui ai donné un seul coup.

D. Quand elle a été à terre, vous avez continué à la frapper sur le corps ?

R. Non ! sur la tête seulement.

D. Sa tête s'est moulée dans le sol. Vous disiez en même temps : Je t'avais promis ça ?

R. Non ! Je n'ai pas dit ça.

D. Qu'avez-vous fait quand elle a été morte ?

R. Je suis rentré.

D. Après avoir regardé le cadavre ?

R. Oui.

D. Vous avez nettoyé votre pelle ?

R. Oui. Il y avait du sang.

M. le président rappelle ici les circonstances de l'arrestation.

D. Le maire vous a demandé si vous aviez des regrets. Vous avez répondu que non. Pendant toute l'instruction vous l'avez répété ?

R. Je le regrette pour la famille.

D. Il fallait si longtemps pour qu'un regret vous vienne... Le maire vous a demandé si vous aviez fait cela volontairement. Vous avez ajouté : J'ai fait cela d'aussi bon cœur que j'aurais mangé une assiette de soupe ?

R. C'est vrai.

D. Vous ricaniez ?

R. Pas du tout.

D. Dernièrement vous avez dit que vous aviez été victime d'une tentative d'assassinat.

R. On a tiré sur moi quatre coups de fusil.

D. Vous soupçonniez votre beau-frère ?

R. Oui, monsieur.

D. L'individu avec lequel vous prétendiez être ce jour-là dit que tout cela est faux ?

R. C'est la vérité.

D. Devant le cadavre vous avez ri ?

R. Non, monsieur.

On entend les témoins.

Le premier est le fils de la victime.

D. Que savez-vous ?

R. Mon oncle cherchait toujours querelle à mes parents, mais je ne sais pas pourquoi.

D. Jousselin dit que vous lui jetiez des pierres. Est-ce vrai ?

R. Non, monsieur.

D. Le 16 septembre il est venu chez vous ?

R. Oui, monsieur.

D. Qu'est-ce que Jousselin a fait ?

R. Il est entré en jurant dans l'écurie et a battu maman sur la tête avec une pelle. Maman s'est sauvée dans les champs; alors mon oncle a couru après avec sa pelle et continuait de la frapper, même quand elle était tombée. Il disait : Tu y es de ce tour.

D. Et après ?

R. Il est parti chez lui.

D. Étiez-vous là quand il était dans son champ avec sa fourche ?

R. Oui, monsieur.

D. Où étiez-vous pendant que l'accusé frappait votre mère ?

R. A trente mètres. Il criait très-fort.

L'accusé conteste quelques-unes des déclarations de l'enfant.

Le mari de la victime est ensuite entendu.

D. Vous êtes le beau-frère de l'accusé. Que savez-vous ?

R. Voilà quinze ans qu'il menaçait sa sœur. Il lui disait toutes sortes d'injures. Le 15 septembre, nous avons eu une discussion. Le lendemain, pendant que j'étais à travailler, j'ai entendu des cris. Je suis accouru. Je l'ai trouvé ramassant ses outils. En me voyant, il s'est sauvé. J'ai cherché, ne voyant rien. En faisant un demi-tour, j'ai aperçu ma femme dans un champ. J'ai appelé du secours, mais il était trop tard.

D. La menaçait-il de mort auparavant ?

R. Je ne sais pas trop.

D. Votre beau-frère a nettoyé sa pelle en rentrant ?

R. Oui, monsieur.

D. Il dit que vous avez cherché à le tuer ?

R. Oh ! monsieur, c'est absolument faux. L'accusé dit que le fait s'est passé le Jeudi-Saint.

Jousselin. — Je ne dis pas que ce soit mon beau-frère.

Le témoin. — C'est un mensonge; personne n'a tiré sur lui.

Divers autres témoins sont entendus ensuite. Leurs dépositions ne présentent pas une importance très-grande.

Quelques-uns cependant sont assez amusantes. Une entre autre, celle du témoin qui a déclaré au cours de l'instruction que Jousselin méritait depuis quarante ans d'être aux galères.

Ce témoin déclare aujourd'hui que l'accusé ne lui a jamais rien fait, et qu'il n'est ni bon ni mauvais.

Tous les témoins, interrogés sur la mauvaise réputation de Jousselin, répondent à peu près en ces termes :

— Il ne m'a jamais rien fait, mais il paraît qu'il avait des difficultés avec d'autres personnes.

Tous s'accordent pour reconnaître que la victime jouissait de l'estime publique.

La déposition du maire offre plus d'intérêt.

Il s'exprime ainsi :

— Le 16 septembre on me prévint que Jousselin avait assassiné sa sœur. Quand je suis arrivé, Jousselin était dans un champ, armé d'un fusil et d'une fourche. Il y avait beaucoup de monde. Je me suis approché avec le garde. Je lui ai demandé s'il avait du regret; il m'a répondu : Je ne me repends pas du tout. Nous avons conversé pendant une heure et demie. A la fin, sa femme et son fils se sont approchés; il s'est alors rendu. J'ai fait ensuite recouvrir le corps de la victime, puis, avec une voiture, j'ai conduit Jousselin à la mairie où M. le brigadier lui a fait subir un premier interrogatoire. Il se vantait de son action comme d'une bonne action. Quand on l'a confronté avec le cadavre, il n'a pas manifesté la moindre émotion. J'ai fait mouler dans la terre le visage de la victime.

On fait passer à ce moment sous les yeux du jury l'empreinte prise dans le champ.

Le maire de Vivy ajoute que le sieur Besnard jouit de la meilleure réputation. Il est travailleur, rangé, économe. Ça été un brave soldat, simple garçon de ferme avant son départ, il vint trouver le maire et lui remit ses économies, 1,500 francs environ. Pendant les sept années qu'il passa sous les drapeaux, il ne demanda pas un sou de cette somme. Son fils, âgé de onze ans, a déjà obtenu son certificat d'étude. La victime était aimée de tous.

Le maire pense que pour enfoncer la tête de la victime dans le sol, Jousselin a pesé du pied sur la pelle.

On montre cette pelle au jury.

C'est une pelle très-lourde, qui doit être, dans des mains robustes, une arme des plus terribles.

Le brigadier de gendarmerie raconte de quelle façon il s'est emparé de Jousselin.

D. Son attitude a été déplorable ?

R. Mis en présence du cadavre, il s'est mis à ricaner. Et comme M. le capitaine de gendarmerie lui disait : — Est-ce l'attitude que vous devriez avoir devant le cadavre de votre victime ? Jousselin a répondu : Est-ce que vous croyez que je puis la remettre sur ses pieds ?

M. le président. — M. le maréchal des logis, vous avez agi avec beaucoup de sagesse et de prudence en toute cette affaire. Il y a lieu de vous féliciter.

Le médecin de Saumur qui a examiné le cadavre explique qu'il portait sept blessures; selon lui, les causes déterminantes de la mort sont un coup de pelle donné sur la tête et l'asphyxie par défaut d'air.

Il déclare qu'il a été nécessaire d'employer la plus grande violence pour parvenir à enfoncer la tête dans le sol.

On entend le témoin Ossan, qui est âgé de 83 ans.

D. Vous connaissez l'accusé ?

R. Oui, monsieur.

D. Que savez-vous ?

R. Huit jours de devant d'avoir tué sa sœur il m'a assassiné. (Rires.)

D. Pas tout à fait ?

R. Non ! mais il m'a donné des coups de broc dans les reins. J'étais tout en sang.

D. Pourquoi vous en voulait-il ?

R. Parce que j'avais été témoin pour sa sœur devant le juge de paix.

D. Vous l'avez entendu dire qu'il tuerait sa sœur ?

R. Oui, monsieur.

M. Bernard soutient l'accusation.

L'honorable magistrat, dans un langage éloquent et élevé, retrace toutes les phases du sinistre drame de Vivy. Il donne lecture

La jeune malade retrouva des forces comme par enchantement; son visage se colora d'une vive rougeur; elle allait s'élançant hors du lit pour me reprendre ses trésors, lorsque je lui fis signe de ne rien craindre.

L'intendante entra dans ce moment, et je profitai de sa conversation avec M^{lle} de Selloff pour remettre dans le coffret les objets précieux qu'il soutenait et le replacer derrière un vieux tableau que je feignais de regarder avec curiosité.

Quel beau regard illuminé par la reconnaissance elle me jeta pendant que je me disais : La maladie de Matriena et le moyen de la guérir sont contenus dans cette petite boîte. Que n'est-il en mon pouvoir de lui rendre la santé?... Si je le tentais ? Pourquoi pas ? La volonté de faire cette bonne œuvre m'aidera peut-être à réussir.

Ainsi, dès le premier jour, deux grands intérêts m'attachaient à Marisiva, et je ne manquais jamais chaque matin d'aller visiter ma vieille compatriote, heureuse de raviver en elle le feu sacré, tandis que j'y trouvais moi-même une ineffable douceur : parler du sol natal adoucit le mal de l'exil.

Je tâchais aussi de lui faire prononcer quelques mots de français, croyant qu'il lui serait facile de le réapprendre, mais ce fut en vain, elle ne put parvenir à en retrouver un seul mot; son impuissance la faisait tant souffrir que je dus y renoncer, malgré toute la bonne volonté qu'elle y mettait.

Ah ! la douloureuse chose d'oublier ainsi complètement la langue de son berceau !

Ensuite, j'allais chez Matriena, lui exprimant la plus cordiale sympathie dans le but de gagner sa confiance; mais loin de m'ouvrir son cœur, elle se repliait sur elle-même comme une sensitive. Il fallait donc attendre une occasion favorable, ce que je fis avec un plein succès.

Un mois s'était écoulé de cette existence, un mois sans aucun changement dans le château. C'était bien long pour de vrais Russes; chacun faisait des projets d'excursions, lorsqu'un parent de Penza fit demander à la famille de venir passer quelque temps chez lui.

On accepta avec empressement et le départ fut résolu pour le lendemain. Ce voyage devait durer dix jours, vu les distances énormes qu'il faut franchir d'une propriété à l'autre.

Pour moi, c'était toujours la terre étrangère; je demandai à rester à Marisiva, ce que l'on m'accorda bien à regret, et je fus investie d'une autorité absolue sur les gens du château comme sur ceux du village, mais je n'avais nulle intention d'abuser de mon autocratie temporaire.

(A suivre.)

NELLY HAGER.

l'interrogatoire de Jouselin, interrogatoire datant du mois d'octobre et qui se termine ainsi :
 — La mort de ma sœur a été trop douce. J'aurais voulu la voir souffrir plus longtemps.
 Des exclamations d'horreur se font entendre dans diverses parties de l'auditoire. M. Bernard, dans une péroraison énergique et vigoureuse, réclame l'application rigoureuse de la loi.
 M. Lucas, chargé de la pénible défense de Jouselin, lutte avec énergie contre les charges écrasantes qui pèsent sur son client.
 Il discute la question de préméditation, demande au jury de l'écartier et cherche à obtenir l'admission de circonstances atténuantes.
 Le verdict est négatif sur la question de préméditation, mais n'accorde pas de circonstances atténuantes à Jouselin.
Jouselin est condamné aux travaux forcés à perpétuité.
 (Patriote.) PANDORE.

On nous annonce du camp de Châlons la mort de M. Octave de Nédonchel, sous-lieutenant au 3^e cuirassiers. Né en 1859, il était sorti de Saint-Cyr et entré à l'École de Saumur le 1^{er} octobre 1880.

On lit dans le Progrès militaire :
 « Le képi, d'un modèle unique pour toutes les armes, adopté le 30 octobre par le ministre de la guerre, doit présenter les dimensions suivantes :
 » Bandeau : hauteur apparente, 4 cm. ;
 » Turban : hauteur devant, 11 cm., derrière, 4 1/2 cm. et demi ;
 » Calot, diamètre variant suivant les pointures de 14 à 15 cm.
 » Cette nouvelle description va-t-elle faire disparaître : 1^o les képis dits de Saumur, à bandeau phénoménal ? 2^o les projets de casque, gaulois ou autres ? Espérons-le tout au moins. »

Douces. — Mardi soir, vers 7 heures, un commencement d'incendie déclaré à Douces, au domicile de M. Goisard, dans une ferme appartenant à M. Péan, propriétaire au Puy-Notre-Dame.

Dès les premiers cris d'alarme, les secours furent organisés ; on a pu faire la part du feu et au bout de quelques heures on était complètement maître de l'incendie.
 Les pertes s'élèvent à 2,000 fr. environ, couvertes par une assurance à la Mutuelle du Mans.

Brigné. — Un signe des temps, c'est que des actes qui, il n'y a pas longtemps encore, auraient été considérés comme monstrueux, ne produisent plus auprès de certaines gens qu'une médiocre impression, sinon aucune impression. A force de voir bafouer la religion et persécuter le clergé, des personnes, surtout parmi celles dont le sort est entre

les mains de nos gouvernants, en viennent à trouver cela tout naturel.
 Ainsi, à Brigné, canton de Doué, un Christ qui ornait la salle commune de la mairie ayant été brisé, un fonctionnaire de la République, qui se trouvait là et qui voyait l'émotion des gens du pays, n'a pensé pouvoir mieux dire que ceci : « C'est une gaminerie ; il n'y faut pas faire attention ! » Belle parole, qui marque le point où l'on en vient et qui est bonne à enregistrer.

L'ASSASSINAT DE SAINTE-MAURE.
 Comme nous l'avons annoncé hier, l'assassin de Sainte-Maure s'est constitué prisonnier, après avoir commis son horrible attentat.
 Le parquet de Chinon s'est transporté sur le lieu du crime.
 L'accusé a été écroué à la prison de Chinon.
 « J'en avais six à tuer, répète-t-il, comme au moment de son arrestation ; mais celui-là me suffit. »

LE CHOLÉRA A NANTES.
 Situation sanitaire de la ville de Nantes, le 18 novembre, de minuit à minuit :
 5 nouveaux cas ; 2 décès en ville.
 Pas de décès aux pavillons d'isolement de Saint-Jacques.

Jusqu'à présent, l'épidémie est presque entièrement localisée à Sainte-Anne, dans le quartier habité par la population bretonne, rue des Garennes, rue du Roi-Baco, rue de l'Hermitage, ruelle des Grands-Jardins et sur la Fosse, dans les petites rues qui avoisinent la rue Cardine notamment, nous ne dirons pas chez de pauvres gens, mais chez des malheureux qui vivent agglomérés dans la plus épouvantable misère, dans des caves ou des chenils véritables.

Aussi n'est-il pas étonnant que des maisons entières soient vidées : c'est un fait que nous avons pu constater bien des fois, depuis le commencement de l'épidémie. On peut se demander avec raison comment une épidémie peut s'arrêter, quand elle a pénétré dans un de ces quartiers.

A PROPOS DU CHOLÉRA.
 Voici une remarque intéressante si elle est exacte :
 Un médecin anglais aurait constaté que les personnes nées au cours d'une des précédentes invasions cholériques n'avaient rien à craindre du choléra. Leur venue au monde en pleine épidémie serait une sorte de vaccin naturel qui les mettrait à l'abri de toute atteinte.
 Voilà qui est au moins rassurant pour ceux qui sont nés en 1832, 1849, 1854 et 1868.

Nous recommandons le *Sagou de l'Inde*, qu'on trouve à L'ÉPICERIE CENTRALE, comme le meilleur des potages ; délicat, savoureux, de digestion facile, est mis à la

portée de tous par la modicité de son prix, 0,60 c. le paquet de 500 grammes pour 30 potages.

LA CRISE COMMERCIALE.
 Ce n'est plus un secret pour personne, et tout le monde sait, aujourd'hui, que la plupart de nos villes industrielles éprouvent de grandes difficultés pour écouler leurs produits. Lyon, Roubaix, Armentières, Elbeuf, Rouen, etc., possèdent un stock considérable de marchandises, valeurs qui dorment et ne rapportent rien. Nous apprenons qu'un grand nombre de fabricants et industriels, légitimement émus de la crise, viennent de se réunir, et, après une longue délibération, ont décidé de charger une importante maison de commerce de la réalisation à bref délai de tous les tissus qui, cette fois, sans passer par les intermédiaires du gros, demi-gros et détail, seraient vendus aux prix de fabrique. Espérant que le bon marché et la première fraîcheur de ces marchandises décideraient les consommateurs à faire de très-amples provisions, nous venons d'apprendre avec plaisir que notre ville avait été désignée pour servir de centre à l'écoulement d'une partie de ces produits. Nous apprenons avec non moins de bonheur que ce remède sera efficace et que d'ici peu les producteurs français se rattraperont des grosses pertes du moment.

BULLETIN FINANCIER.
 Paris, 19 novembre.
 La Bourse a meilleure allure sur les rentes ; sur les valeurs de crédit on reste à peu près aux mêmes cours qu'hier : le 3 0/0 à 78.70, l'amortissable à 80.15, le 4 1/2 à 108.12 1/2.
 L'Italien s'avance à 97.20. — On cote 5,200 la Banque de France.
 Le Crédit Foncier monte à 1,305. Les obligations 1883 valent 360 fr.
 Les obligations à lots 1879 et 1880 varient de 342.50 à 345. En se plaçant sur ces valeurs, l'épargne obéit à un besoin de repos et de sécurité. Les valeurs de spéculation ont causé trop de désillusion pour trouver encore place dans le portefeuille de la grande majorité des capitalistes. Outre l'avantage des lots, les porteurs actuels d'obligations Foncières et Communales sont assurés d'une prime de remboursement de 50 à 55 fr. pour les obligations désignées aux remboursements sans lots.
 La Banque de Paris fait 722.50, la Banque d'Escompte 515, la Société Générale 452.50, le Crédit Industriel et Commercial 671.25.
 Le Suez varie entre 1,902.50 et 1,905. La recette d'hier a été de 150,000 fr.
 L'action de la Société des Immeubles de France est demandée. Cette société vient de faire des réalisations immobilières qui influeront heureusement sur les résultats de l'exercice. Les titres méritent des cours supérieurs à ceux que la cote enregistre.
 Les valeurs internationales ont augmenté leur avance.
 Les Consolidés viennent avec 1/16 de hausse à 101 1/16.
 La Banque ottomane se traite à 592.50, le Turc à 8.25, l'Égypte à 322.50.
 Les Chemins de fer Méridionaux de l'Italie ont dépassé le cours de 670 fr.
 Les avantages certains de la convention avec l'Etat portent cette valeur au-delà de 800 fr.
 Les acheteurs aux cours actuels ont encore en perspective 140 fr. environ de plus-value.
 Bonne tenue des Chemins de fer français : le

Nord à 1,240, le Lyon à 1,215, l'Orléans à 1,315, le Midi à 1,157.50, l'Est à 768.50, l'Ouest à 835.

Ville de Saumur.
AVIS

Intéressant tous les habitants du quartier de Nantilly, des communes de Bagneux (Pont-Foucharde), Varrains, Chacé, Distré, etc.

Nous venons d'être invité à visiter dans tous ses détails un splendide établissement tout nouveau et dont l'installation, longuement étudiée, réalise les plus récents progrès de la science moderne. — Bref, nous voulons parler à nos lecteurs d'une pharmacie toute nouvelle élevée à la hauteur des grands établissements de ce genre. Située entre l'hôtel des Voyageurs et l'hôtel d'Anjou, à proximité de l'Institution Saint-Louis et des Collèges municipaux, cette création se trouve géographiquement la plus rapprochée de toutes les campagnes ci-dessus ; aussi croyons-nous rendre un véritable service à nos lecteurs en leur signalant cette maison qu'il nous a suffi de voir pour comprendre que son propriétaire est résolu à ne préparer et à ne délivrer que des produits excellents. Nous engageons vivement tous nos lecteurs à y aller pour leurs besoins. Ils n'auront qu'à s'en louer sous tous les rapports.

PRENDRE BONNE NOTE DE CET IMPORTANT AVIS.
 M. VATEL, pharmacien, est autorisé à recevoir les ordonnances des Sociétaires des SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS de Saumur (hommes et femmes).

En vente chez tous les libraires et dans les kiosques

LA MUSIQUE DES FAMILLES
 JOURNAL ILLUSTRÉ PARAISSANT LE JEUDI
 Le numéro : 25 centimes.
 Tous les jeudis paraît le numéro, donnant huit pages de musique et huit pages de texte illustré, total seize pages.
 Le numéro à 25 centimes renferme pour deux francs de musique, soit plus de cent francs de musique par an. — Abonnements d'un an : Paris, 12 fr. — Départements, 14 fr.
 Très-belle prime aux abonnés.
 Un numéro est envoyé gratis et franco sur demande au directeur du journal, 73, boulevard Saint-Michel, Paris.

Grand-Théâtre d'Angers.
 Jeudi 20 novembre.
 Le Maître de chapelle, opéra-comique en 1 acte, musique de Paër.
 IMMENSE SUCCÈS
 Lakmé, opéra en 3 actes, musique de Léo Delibes.
 Samedi 22 novembre.
 Lakmé, opéra en 3 actes, musique de Léo Delibes. (7^e représentation.)

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux, des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. »
 — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MARIELLE

XIV

On touchait à l'époque des transactions commerciales. Le quai était en pleine activité. J'inspectai les pavillons des navires à l'ancre. A l'avant d'une goélette flottait le pavillon français. Je sautai dans une barque, j'abordai la goélette et crochant le tire-veille de l'échelle de corde grasse pendue à ses flancs, je montai sur le pont. Le capitaine commandait à ses hommes de lever l'ancre ; ce capitaine m'était un peu parent par sa mère qui était une Hamon, cousine aux oncles de mon grand-père du côté maternel.
 Le capitaine grognait, jurait, tempêtait après ses hommes, sa goélette, son armateur, l'armement, ceci, ça, tout. J'essayai sa bordée en l'approchant.
 — Mille sabords d'enfer ! Le plancher des vaches s'est-il fondu comme un pain de sucre dans un bol de punch, que tu donnes sur ma banquise ? s'écria-t-il de la plus méchante humeur.
 — Pas tout à fait, capitaine Richard, répondis-

je, sans me laisser effrayer par sa grosse voix et son hémissement de sourcils. La santé ?

— Carène et mûtures aussi neuves que lorsque leurs planches se prêtassent au chantier. Mais, top-moi, quel chien de vent tourne la boussole au nord de la Mathilde ensablée de la quille à la missine dans un infernal embarras ? J'avais enrôlé mon monde, formé mon cadre, complété mon équipage ; je charge, je lesté, je fais l'appel de mes vieux requins, cinq n'y répondent pas, la satanée baleinière qui se balance au laukain me les a sou-tirés.

— Vous pouvez en enrôler d'autres, en voilà qui quêtent des enrôlements sur le quai.

— Oui, le fretin dont aucun capitaine ne veut, un ramassis de rivière, des marins d'eau douce geignant le mal de mer au port et déployant un ris, quand je commande d'en serrer... Brrr ! La Jeanne réglera son compte avec Richard, capitaine de la Mathilde, armateur : Bonnicie frères. Elle et son Guimousseau peuvent s'attendre à danser une gigue au bout de mon grappin et filer des nœuds aux brasses de mon plomb de sonde, si je les pince en mer seul à seul. Et je les pincerai ! Ils sentiront ma manière d'éteindre un phare, boucher une écouteille, faire une prise ennemie, car je saubarderaï la peau tannée de ce chenapan de Guimousseau pour lui apprendre à monter à l'abordage de mes rôles quand je suis en partance...

— Capitaine, l'ancre est levée, dit un matelot.

— Sa ferraille ne me le fait pas, mille tonnerres ! jura le capitaine. Lavez-moi le pont ! A l'eau les inutilités ! Chacun à son poste... Viens-tu avec nous, Kerrillis ?

— En qualité de passager.

— Je ne prends pas de passagers, mais je t'aurai une certaine dose d'obligations, si tu veux bien concourir à la manœuvre selon la mesure des forces de tes biceps... bêche n'est pas voile, camarade, laboureur moussu, novice matelot, mais un bras vaut un bras, lorsqu'il n'y a qu'à singer ce que l'on voit faire, s'adjoindre aux amis et s'atteler aux câbles à la suite de l'équipage. En retour du coup de main que tu nous prêteras, je t'octroie la paie commune, le tabac, les fayaux, un hamac, le transport gratis et du roulis à discrétion : ça te va-t-il ?

— Je ne dis pas non, à condition qu'à terre je sois libre de mon temps et de ma personne ; j'ai affaire en Angleterre.

— Le déchargement et le rechargement de la Mathilde opérés, tu seras libre comme l'air. Où débarques-tu ?

— Où vous relâchez.

— Nous relâchons à Jersey, Guernesey, Plymouth, Portsmouth, Southampton, les Iles, l'Écosse, l'Irlande, où tu voudras ; choisis ; nous frisons la côte, et lorsque le fret donne, nous commerçons avec l'intérieur. Stopes-tu dans ces conditions ?

— Je stopes.

— Câte ton paquet dans l'entrepont et remonte. Hop ! hop ! hup ! toutes voiles dehors, clinglez au large, mes enfants, le vent est pour nous.

Enrôlé par le capitaine Richard, je descendis mon paquet dans l'entrepont, et l'ayant fixé au crochet d'une cabine, je remontaï aider les matelots à déployer leurs voiles.

(A suivre.) AUGUSTA COUPBY.

MAGASIN PITTORESQUE
 Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 12 fr.
 Union postale 13 fr.

Le Magasin pittoresque (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro du 15 novembre :

TEXTE. — L'Oreille de Denys, par M. Georges Lafaye. — Les Orties textiles, par M. E. Lefebvre. — Leclair, par M. Charles Robert. — Le Derviche et le Chamelier, légende (fin), par M. E. Mathey. — Le Café Frascati. — Mémoires d'une jeune fille (suite), par Th. Bentzon. — L'Abbaye de Saint-Victor, à Marseille, par M. G. L. — Perrin Jacquet, par M^{me} J. Colomb.

GRAVURES. — Latomies de Syracuse : l'Oreille de Denys le Tyran, d'après une photographie. — Edme-Jean Leclair. — Maison où est mort Leclair en 1872. — Un Salon du café Frascati. — Abbaye de Saint-Victor, à Marseille. — Civières.

